



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

Réunion du
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION
CCJ-170529
Le 29 mai 2017
à 9 heures
Salle 136 Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Comité conjoint de la planification • CCJ-170529



PRÉSENCES**Membres**

Keith Coughlan, président
 Marie-France Allain
 Étienne Dako
 Edith Doucet²
 Samuel LeBreton
 Raymond Théberge
 Jean-François Thibault

Autres personnes présentes¹

Lynne Castonguay, secrétaire générale
 Janice Comeau, secrétaire de direction (à titre
 d'observatrice)
 Edgar Robichaud, vice-recteur à l'administration
 et aux ressources humaines (VRARH)
 André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à
 la recherche (VRER)

PERSONNE EXCUSÉE :

Josée Rioux-Walker

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	2
2. CORRESPONDANCE	2
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-170217.....	2
5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	2
6. PLANIFICATION ACADÉMIQUE	2
7. ÉVALUATION DES PROGRAMMES.....	3
7.1. Programme de Maîtrise en études de l'environnement	3
8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	5
8.1. Création de la Mineure en espagnol.....	5
8.2. Création d'un certificat en gestion de la sécurité de l'information des entreprises	5
9. AFFAIRES NOUVELLES.....	6
10. PROCHAINE RÉUNION.....	6
11. CLÔTURE.....	6
DOCUMENT A - Calendrier d'implantation des recommandations de la planification académique.....	7
DOCUMENT B - Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche – Évaluation du programme de Maîtrise en études de l'environnement (MÉE).....	10
DOCUMENT C - Rapport du Comité des programmes	17

¹ Assiste aux réunions en y ayant voix consultative

² Participe à la réunion à distance

1. OUVERTURE

Le président souhaite la bienvenue aux membres, et plus particulièrement à Samuel LeBreton, gouverneur, et à Marie-France Allain, étudiante au Campus de Shippagan, qui en sont à leur première réunion. Janice Comeau, nouvelle secrétaire de direction au Secrétariat général, est également présente à titre d'observatrice. Il constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 heures.

2. CORRESPONDANCE

Aucune

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CCJ-170529

Étienne Dako, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-170217

Corrections :

Page 3, point 7.2, à la recommandation 1, il faut lire : « *Que l'École réseau de science infirmière procède à la suspension des admissions à temps plein pour le programme de maîtrise IP puisque, dans les faits, seul le programme à temps partiel est offert.* »

Page 6, point 7.2, à la recommandation 5, il faut lire : «... Centre de recherche sur les aliments... ».

R : 02-CCJ-170529

Jean-François Thibault, appuyé par Marie-France Allain, propose :

« Que le procès-verbal CCJ-170217 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune

6. PLANIFICATION ACADÉMIQUE

Voir le Document A, p. 7

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que le projet de la planification académique relève du Comité conjoint de la planification. À ce titre, il présente le calendrier d'implantation des recommandations du projet de la planification académique. Il rappelle que ce projet d'envergure a permis d'identifier les programmes prioritaires, les programmes à maintenir, les programmes à développer ainsi que les programmes à redéfinir ou abolir, les programmes nécessitant une attention particulière et plusieurs recommandations diverses visant à bonifier l'offre de programmes.

6. PLANIFICATION ACADÉMIQUE (suite)

Trois calendriers sont proposés :

- Calendrier des programmes à redéfinir ou abolir 2017-2019
- Calendrier des programmes nécessitant une attention particulière 2017-2021
- Calendrier des recommandations diverses visant à bonifier l'offre de programmes 2017-2019

Les calendriers proposés, dans la mesure du possible, tiennent compte du calendrier d'évaluation des programmes qui fut préparé en 2014. De plus, les calendriers ont été établis en collaboration avec les doyennes et les doyens.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 03-CCJ-170529

Samuel LeBreton, appuyé par Raymond Théberge, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification adopte les calendriers d'implantation des recommandations du projet de la planification académique »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7. ÉVALUATION DES PROGRAMMES**7.1. Programme de Maîtrise en études de l'environnement**

Voir le Document B, p. 10

L'évaluation du programme de Maîtrise en études de l'environnement a été menée par la professeure Maire-Josée Fortin de l'Université du Québec à Rimouski et le professeur Luc Bouthillier de l'Université Laval les 26 et 27 novembre 2015. Le rapport d'évaluation a été déposé le 21 juillet 2016. Les évaluateurs ont fait plusieurs recommandations, mais dans l'ensemble l'évaluation est positive.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le programme compte 45 crédits répartis de la façon suivante : 18 crédits de cours, 6 crédits de stage et 21 crédits de thèse. Il s'agit d'un programme interdisciplinaire, intercampus, qui fait appel à de nombreuses ressources professorales dans plusieurs disciplines : chimie, biochimie, sociologie, sciences, économie, éducation, géographie, génie civil, gestion, histoire, foresterie, droit, philosophie, science politique, biologie et environnement.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente huit recommandations. Les quatre premières recommandations portent sur l'académique. L'on recommande l'ajout de deux cours, soit méthodologie de recherche et séminaire de recherche, et l'abolition du stage pratique de six crédits.

Certaines recommandations sont liées aux enjeux organisationnels. On recommande d'explorer diverses formules organisationnelles afin de mieux répondre aux besoins d'un programme interdisciplinaire.

Le Comité conjoint de la planification discute des enjeux. L'idée de créer une école de l'environnement ou une unité académique liée à l'environnement est discutée. Le Comité est d'avis que cette idée est intéressante, mais prématurée en ce moment pour en faire une recommandation. Le Comité note que le programme est rattaché à la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Le Comité discute de la création d'un UARD 2^e cycle (recommandation 7). On rappelle que le concept de l'UARD, tel que défini dans les Statuts et règlements, a été développé pour les études de premier cycle seulement. La recommandation 7, soit l'exploration de formules organisationnelles, est importante. Le concept de l'UARD 2^e cycle est une formule parmi plusieurs.

7.1. Programme de Maîtrise en études de l'environnement (suite)

Le Comité note que le programme compte une ressource professorale à temps complet. Certains membres rappellent que ce programme s'inscrit dans un axe de recherche, soit l'environnement, et – en ayant à l'esprit les objectifs de la campagne Évolution – il serait sage de se positionner pour l'avenir.

R : 04-CCJ-170529

Jean-François Thibault, appuyé par Samuel LeBreton, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que les responsables du programme considèrent ajouter un cours de méthodologie de recherche de trois crédits à partir d'enjeux environnementaux (voir la recommandation 2).

RECOMMANDATION 2

Que les responsables du programme considèrent d'abolir le stage pratique de six crédits (voir les recommandations 1 et 3).

RECOMMANDATION 3

Que les responsables du programme considèrent l'ajout d'un séminaire de recherche de trois crédits où l'étudiante et l'étudiant finaliserait l'élaboration de son projet de recherche et développerait des aptitudes à présenter des travaux de recherche (voir la recommandation 2).

RECOMMANDATION 4

Que les responsables du programme balisent davantage le travail attendu dans le cadre de la thèse.

RECOMMANDATION 5

Que les responsables du programme, de concert avec les autorités universitaires, examinent la possibilité de rattachement croisé de professeures et professeurs désignés au programme de MÉE.

RECOMMANDATION 6

Que les responsables du programme, de concert avec les autorités de l'Université, explorent diverses formules organisationnelles (UARD de 2^e cycle, comité de programme, etc.) pour instituer une nouvelle structure administrative qui répond aux réalités et aux besoins de ce programme interdisciplinaire.

RECOMMANDATION 7

Que les responsables du programme considèrent d'intégrer de façon plus systématique les expertises des campus d'Edmundston et de Shippagan pour les cours et la supervision des thèses.

RECOMMANDATION 8

Que les responsables du programme révisent et modifient les plans de cours du programme en définissant plus clairement les cibles de l'apprentissage étudiant (objectifs généraux et spécifiques) et en tenant compte des autres composantes essentielles et complémentaires normalement prévues dans un plan de cours.

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

Voir le Document C, p. 68

8.1. Création de la Mineure en espagnol

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création de la Mineure en espagnol. Il s'agit d'un programme de 24 crédits, dont neuf crédits seraient pour l'ensemble des cours réussis à la Universidad de Valladolid. Le programme est similaire à celui de la Mineure en allemand.

La Mineure en espagnol vise à donner à l'étudiante ou l'étudiant une formation axée sur l'expression et la compréhension de la langue espagnole, à lui permettre d'utiliser l'espagnol dans un contexte authentique lors d'un séjour dans une université hispanophone et à poursuivre des études ou une carrière en Espagne ou dans un des pays hispano-américains. L'interdisciplinarité du programme favorise la découverte de diverses pratiques culturelles qui caractérisent la civilisation hispanique.

Le Comité note que la Mineure en espagnol rejoint ce qu'il y a de meilleur dans un apprentissage expérientiel. De plus, la Mineure n'a aucune incidence financière pour l'Université.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 05--CCJ-170529

Jean-François Thibault, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création de la Mineure en espagnol. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

8.2. Création d'un certificat en gestion de la sécurité de l'information des entreprises

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création du Certificat en gestion de la sécurité de l'information des entreprises. Il s'agit d'un programme qui s'adresserait à une clientèle adulte francophone, vivant en milieu minoritaire, universitaire ou collégial. Il s'adresse surtout à des employées et des employés d'entreprises, d'agences et de ministères qui veulent se doter d'outils concrets pour améliorer la sécurité de leur organisation. La mise en place de ce programme entièrement médiatisé contribuera à rendre accessible l'éducation postsecondaire en français. Le programme sera offert à temps partiel et sera sous la gouverne du campus de Shippagan par le biais de l'Éducation permanente.

Le programme compte 24 crédits. On note que ce programme reçoit l'appui des membres de la communauté.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 06--CCJ-170123

Marie-France Allain, appuyée par Étienne Dako, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du Certificat en gestion de la sécurité de l'information des entreprises. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

10. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 4 octobre 2017 à 9 heures.

11. CLÔTURE

La réunion se termine à 10 h 15.



Lynne Castonguay
Secrétaire générale